

CCE -extra- des 20 et 21 octobre 2015 : Le SNABF Solidaires combat toujours BDF 2020

Nouvelles fermetures de caisses

Les annonces :

Juin 2016 - Beauvais

Juin 2017 - Macon

Septembre 2017 - Angoulême et La Rochelle

Notre réaction :

Le SNABF Solidaires a dénoncé une nouvelle fois les conséquences de BDF 2020 et a interrogé la Banque sur la capacité des futures caisses à être prêtes à temps.

NOTRE AVIS : NÉGATIF

Fermetures de CTS et d'une Antenne Économique

Les annonces :

Janvier 2016 - Dieppe

Septembre 2016 - Cherbourg (initialement juin 2016)

Décembre 2016 - Douai (initialement juin 2016)

juin 2017 - Cholet

Décembre 2017 - Maubeuge (initialement juin 2016)

Notre réaction :

Le SNABF Solidaires a demandé des reports de dates des transferts à chaque fois qu'ils permettaient à des collègues de partir en retraite avant le transfert et que, dans le même temps, l'activité pouvait se poursuivre convenablement sur les sites concernés. Quelques dates ont donc été repoussées. Les agents bénéficieront des mesures de transfert sauf s'ils demandent à bénéficier des mesures PSE qui leur sembleraient plus favorables.

NOTRE AVIS : NÉGATIF

Bilan PSE 2013-2015

Le document remis aux élus du CCE, était avant tout un bilan comptable des mesures du PSE mis en œuvre lors des fermetures de caisses 2013-2015. Pour le SNABF Solidaires, le coût est avant tout humain avec des collègues contraints à muter avec leur famille, 26 licenciements et des pertes d'emploi pour certains conjoints.

NOTRE AVIS : NÉGATIF

Nouvel accord formation

Dans le cadre de la mise en place du Compte Personnel de Formation, la Banque a dû renégocier un nouvel accord formation dans lequel elle prend un certain nombre d'engagements. Un grand nombre de remarques faites par les organisations syndicales ont été prises en compte dans la mouture présentée au CCE. Reste à savoir comment les responsables de formation et les managers vont trouver le temps pour appliquer ce nouvel accord ...

NOTRE AVIS : POSITIF

MÉTIERS FIDUCIAIRES

Bilan de l'organisation du travail dans la caisse d'Avignon

Le bilan de l'atelier pilote d'Avignon était très attendu car devant servir de base pour la définition de l'organisation type dans les futures caisses modernisées (traduction de modernisée = équipée d'une nouvelle machine GIESECKE DEVRIENT).

Ce bilan tient compte d'un certain nombre de remarques que nous avons faites lors des groupes techniques, notamment sur la nécessité d'un sureffectif au lancement de la machine pour laisser le temps à chacun de s'approprier son fonctionnement et s'habituer au nouveau mode d'organisation.

3 BÉMOLS FORTS :

- ⇒ L'ouverture des cartons doit encore être revue afin d'en rendre l'utilisation plus facile,
- ⇒ L'accompagnement de la cellule de contrôle a été insuffisant, notamment pendant la période des travaux alors que la charge de travail a augmenté fortement,
- ⇒ Les tests effectués par les agents sur place ont déterminé un niveau d'effectif à 3,6-3,7 postes de travail autour de la machine, contrairement aux 3,3 postes prévus par la Banque.

NOTRE AVIS : NÉGATIF du fait de la sous-estimation du nombre de postes de travail

Modification de la carrière des agents de caisse

Comme nous l'avons annoncé dans de précédentes communications, la Banque veut modifier la carrière des agents de caisse en supprimant le passage de 1ère classe vers la maîtrise (Chef Adjoint de Caisse) à l'ancienneté. En parallèle, elle souhaite créer le grade d'agent de caisse de classe exceptionnelle. En termes d'indices, cela signifie qu'un agent de caisse terminera sa carrière à l'indice 579 contre 609 aujourd'hui. La maîtrise CAC sera accessible uniquement par promotion interne, sachant que le nombre de postes sera réduit puisque il y a de moins en moins de caisses. En outre, cette promotion pourra engendrer une mutation. **L'intersyndicale a dénoncé à de multiples reprises ce recul historique.** De plus, pour désigner l'agent exerçant réellement la fonction de maîtrise dans chaque caisse, une sélection sera organisée parmi les chefs adjoints de caisse ! L'agent choisi pourra alors bénéficier du déplaçonnement du grade de CAC de classe exceptionnelle et atteindre l'indice 625.

NOTRE AVIS : NÉGATIF du fait de la réduction du nombre de promotions et des perspectives de carrière réduites.

Suppression de la responsabilité pécuniaire des caissiers

Après l'avoir supprimée pour les agents de caisse, la Banque fait de même pour les responsables de caisse. La Banque remplacera cette responsabilité pécuniaire par une indemnité de fonction comprise entre 1500€ et 3200€ annuels en fonction du grade. Nous avons obtenu que cette prime soit majorée de 10% lorsque la caisse est dotée de plus d'une machine.

Pour les adjoints-cadres, la prime sera comprise entre 900€ et 1920€ annuels. Pour les adjoints-maîtrise le montant sera de 750€ annuels.

En cas d'intérim à la caisse, cette prime ne sera pas versée, mais l'agent bénéficiera des indemnités journalières d'intérim s'il vient d'une autre unité et d'une indemnité journalière de 10,748€ par jour s'il est issu de la même unité.

NOTRE AVIS : ABSTENTION

DGFB

Projet de refondation de l'imprimerie de Chamalières

Le Gouverneur a indiqué les 3 hypothèses présentées au Conseil Général concernant l'avenir de Chamalières :

- 1/ Déménagement de l'usine de Chamalières vers Vic-le-Comte,
- 2/ Réaménagement lourd du site de Chamalières,
- 3/ Report de la décision d'ici à 10 ans en faisant les investissements indispensables pour le moment.

Le Conseil Général a écarté l'hypothèse 2. Concernant l'hypothèse 1, le coût annoncé par la Banque de 250 millions d'euros, demande des études supplémentaires qui vont être menées en 2016. Le Conseil Général se positionnera définitivement fin 2016. D'ici là, des groupes paritaires vont être organisés afin d'associer le personnel à la démarche.

Concernant l'avenir de l'imprimerie et le risque de filialisation comme cela sera le cas très prochainement à la papeterie, le Gouverneur a écarté cette éventualité. Cependant, le Directeur Général de la DGFB a évoqué des possibilités de marchés supplémentaires à prendre en Europe, du fait des fermetures annoncées d'imprimeries publiques. Dossier à suivre donc de très près.

MÉTIERS TERTIAIRES

Création de postes d'entre aide régionale

Le SNABF Solidaires a rappelé que si la Banque en venait à proposer ce type de poste, la raison en est que les niveaux d'effectifs définis dans le cadre de BDF 2020 sont insuffisants. Pour le SNABF Solidaires, la solution passe donc par la révision des niveaux d'effectifs par site, plutôt que par la création de postes d'intérim gratuits. Nous avons signalé aussi le risque de voir ce type de postes se multiplier dans les années à venir, ce qui conduirait à augmenter les déplacements pour les agents concernés. Nous avons donc demandé un encadrement des périmètres d'intervention de ces postes, tant en distance qu'en temps de transport.

Sur ce dossier, le Gouverneur est resté inflexible aux demandes unanimes des organisations syndicales.

NOTRE AVIS : NÉGATIF

Concept immobilier des Succursales de Présence de Place

La Banque a établi un cahier des charges du concept des futures SPP. Ce concept inclut des préconisations sur la disposition des locaux notamment pour l'accueil du public. Nous avons intersyndicalement refusé de donner un avis car les CHSCT n'avaient pas encore été consultés alors que les conditions de travail vont être modifiées. Après une interruption de séance, le Gouverneur Ophèle a accepté de reporter la consultation du CCE sur ce point afin qu'il soit préalablement présenté aux CHSCT .

La Banque a annoncé les sites qui pourraient être transformés en SPP en 2017 : Alençon, Auch, Aurillac, Belfort, Boulogne-sur-Mer, Cahors, Carcassonne, Cholet, Foix, Le Havre, Le Puy-en-Velay, Mende, Mont-de-Marsan, Nevers et Tulle.

Le SNABF Solidaires a donc demandé que la Banque communique un calendrier prévisionnel pour l'ensemble des sites afin de donner de la visibilité aux collègues. Des informations plus complètes pourraient donc être données lors du CCE de décembre. A suivre ...

Avenir des BAI

La Banque a annoncé qu'elle allait revoir le rattachement administratif de certains BAI. Aujourd'hui, la très grande majorité des BAI est gérée par la succursale départementale. La Banque veut pouvoir modifier ce rattachement afin de s'adapter au mieux à la géographie des régions et aux effectifs.

La Banque a listé les BAI se trouvant sous le seuil de 500 visites par an sur les 3 dernières années : Cognac, Briey, Fougères, Flers, Granville et Millau. Ces BAI pourraient donc être fermés. Un certain nombre d'agents ont fait remonter des pétitions pour demander leur maintien. La Banque n'a pas officialisé les fermetures.

NOTRE AVIS : NÉGATIF

Externalisation du traitement des chèques

La Banque a externalisé la gestion des chèques dans le réseau ces dernières années. Elle veut faire de même à la Direction des Services Bancaires (DSB). Cette externalisation est prévue en 2 étapes : 1er trimestre 2017 pour le SPEC au SEPIA (Paris) et 1er semestre 2018 pour le CTMPM (Poitiers). La Banque affirme que l'impact sur les effectifs devrait être limité du fait des départs en retraite prévus. Néanmoins, elle doit organiser un accompagnement personnalisé des collègues dans leur reclassement.

MÉTIERS LOGISTIQUES

Bilan de l'externalisation ADICAR

La Banque a testé dans 3 régions l'externalisation du courrier du surendettement : Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Bourgogne. Si les débuts ont été épiques, il semble qu'aujourd'hui les dysfonctionnements techniques soient pratiquement tous réglés. La Banque compte donc généraliser à l'ensemble des unités du réseau ce processus d'externalisation auprès d'une filiale de la Poste.

Le SNABF Solidaires a une nouvelle fois dénoncé l'externalisation d'une activité qui aurait pu être conservée en interne.

NOTRE AVIS : NÉGATIF

Centralisation au siège de l'affranchissement du courrier

La Banque veut centraliser l'affranchissement de l'ensemble du courrier afin de réduire les coûts. Elle va créer sur Paris ce qu'elle appelle un « hub-courrier ». Chaque unité va envoyer à Paris, via un transporteur, les courriers à affranchir. En termes d'effectifs, cela correspond à une réduction de 20 EATP dans le réseau et un renfort de 5 EATP au siège. Nous estimons que le gain lié à la diminution des effectifs dans le réseau sera moins significatif. Néanmoins, contrairement à ADICAR, la Banque n'a pas externalisé cette activité.

NOTRE AVIS : ABSTENTION

Vous pouvez retrouver l'intégralité de nos avis sur notre site intranet.

Nom Prénom :

Votre fonction :

Votre grade :

Votre code courrier et UA :

Mél personnel :